Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY EMU D, compartiment de la SICAV BNP PARIBAS B INSTITUTIONAL I

Classe d'actions : « Classic » - Type de parts : « Distribution » - ISIN BE0164272511

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM SA, qui fait partie du Groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant principalement au moins 90% des ses actifs en tous types d'actions européennes dont les revenus éventuels sont éligibles pour la déduction au titre de revenus définitivement taxés (RDT).

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique).

Ce fonds distribue annuellement au moins 90% des revenus qu'il a recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Explication de l'indicateur et de ses principales limites : cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans.
- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
  Les placements en actions sont sujets à d'importantes fluctuations de cours, dues par exemple à de mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Ces fluctuations sont en outre souvent amplifiées à court terme.

D'autres risques importants pour le fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont exposés ci-dessous :

- **Risque de liquidité :** résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque fiscal :** résulte de l'incertitude quant à l'application du régime des Revenus Définitivement Taxés (RDT) par l'administration belge. Il peut mener à un traitement fiscal des actionnaires différent de celui attendu.

Frais

Les frais que vous acquittez couvrent les coûts d'exploitation du fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés sur le fonds chaque année	
Frais courants	1,20 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.
Le montant des **frais courants** communiqué ici est une estimation. En raison d'une modification récente de la structure des frais, une estimation est utilisée, plutôt qu'un chiffre ex-post.
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de changement de compartiment, de classe d'actions ou de type de parts, vous supporterez les frais détaillés dans la section « Informations d'ordre économique » du prospectus du fonds, disponible à l'adresse **www.bnpparibas-ip.be**.

Pour en savoir plus sur les frais et commissions, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du fonds, disponible à l'adresse www.bnpparibas-ip.be.

Performances passées

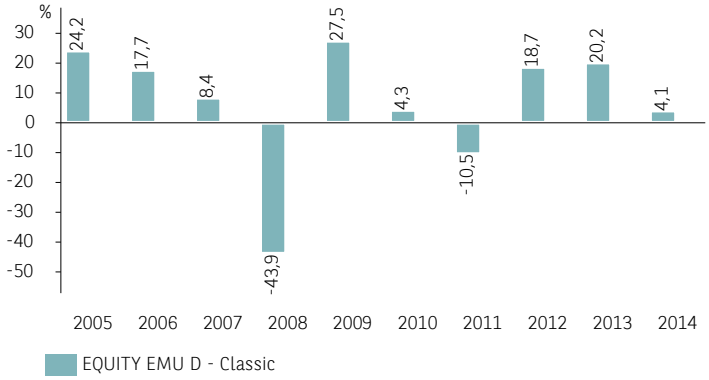

- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués pour cette classe d'action.
- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir.
- Les commissions de performance et les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'actions a été lancée le 30 juin 1997.
- Les performances passées ont été calculées en EUR.
- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués pour cette classe d'action (parts de capitalisation selon le principe que toute recette distribuable du fonds a été réinvestie).

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas Fortis S.A.
- Le présent document fournit une description du fonds, un compartiment de la SICAV à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE, dénommée BNP PARIBAS B INSTITUTIONAL I. L'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués ce qui signifie que chaque compartiment répond exclusivement de ses droits et de ses dettes.
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel de la SICAV BNP PARIBAS B INSTITUTIONAL I, en français et en néerlandais, en consultant le site : **www.bnpparibas-ip.be**, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.
- Vous pouvez consulter la VNI la plus récente via le site de BEAMA **http://www.beama.be/vni**. D'autres informations pratiques sont disponibles sur le site : **www.bnpparibas-ip.be**.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- La responsabilité de BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Vous pouvez demander la conversion de tout ou partie de vos actions en actions d'un autre compartiment, d'une autre catégorie ou d'une autre classe de BNP PARIBAS B INSTITUTIONAL I. En ce qui concerne les modalités de conversion, veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS BELGIUM est agréée en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 novembre 2015.